

## Les dispositifs de dispense de diplôme

Deux catégories de personnes peuvent se présenter aux concours de la Fonction Publique Territoriale sans remplir les conditions de diplôme exigées et ce, grâce à une dispense de diplôme :

### Les mères et pères d'au moins trois enfants (L 325-10 du CGFP)

Les mères et pères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent bénéficier d'une dispense de diplôme pour se présenter à un concours externe.

Pour bénéficier de cette disposition, le candidat devra justifier de sa situation en fournissant les justificatifs nécessaires lors de sa candidature : photocopie de l'ensemble des pages du livret de famille concernant les parents et les enfants, justificatifs d'octroi de prestations familiales, de supplément familial de traitement (SFT)...

Dans le cas des familles recomposées, toutes les pièces permettant d'apprécier la situation doivent être fournies (attestation de la Caisse d'Allocations Familiales notamment).

### Les sportifs de haut niveau (L325-12 du CGFP)

Les personnes figurant l'année du concours sur la liste des sportifs de haut niveau établie par le ministre chargé des sports peuvent bénéficier d'une dispense de diplôme pour se présenter à un concours externe.

Pour bénéficier de cette disposition, le candidat devra justifier de sa situation en fournissant une copie de l'arrêté sur lequel figure son nom.

**Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux concours d'accès aux emplois impliquant la possession d'un diplôme légalement exigé pour l'exercice de la profession :**

- ingénieur (architecte, géomètre-expert)
- médecin
- biologiste, vétérinaire, pharmacien
- sage-femme
- psychologue
- puéricultrice, puéricultrice cadre de santé
- infirmier cadre de santé, infirmier en soins généraux
- rééducateur et rééducatrice cadre de santé
- technicien paramédical
- auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe
- assistant socio-éducatif spécialité "assistant de service social "
- auxiliaire de soins de 1<sup>ère</sup> classe spécialité « aide-soignant
- les concours de la filière culturelle dans la spécialité « danse »